

# TOUT SAVOIR SUR LA GARANTIE CASSE & VOL

Une garantie qui vous couvre contre la casse et le vol  
de votre vélo



## Ce qui est garanti

- Toutes les casses accidentelles du vélo
- Le vol par agression / effraction
- Le vol du vélo attaché à un point fixe



## Ce qui est exclu

- Les dégâts provoqués intentionnellement
- Les accessoires non fixes (pompe, compteur, batterie, sacoches ...)
- Les crevaisons et dégâts d'usure (ex : câble de frein cassé, rayures)
- Le non respect des instructions du loueur



## En cas de problème

- Déclaration directement auprès du loueur
- Casse : Franchise de 10% de la réparation dans un minimum de 10€
- Vol : Franchise de 10% de la valeur du vélo

(Une déclaration auprès de la police devra être effectuée dans les 24h.)

# LES QUESTIONS FRÉQUENTES

## Ma carte Gold ou Visa Premier couvre déjà la location de matériel ?

La plupart des cartes Gold ne couvre que la location de skis dans le cadre de leur garantie « Carré Neige ». La location de vélo n'est cependant pas couverte.

## Que se passe-t-il si j'ai un problème lors de ma location ?

Si vous cassez le vélo loué, vous devez :

- Expliquer clairement au loueur comment cela vous est arrivé
- Payer 10% de la réparation (minimum 10€) au loueur.

Si vous vous faites voler le vélo loué, vous devez :

- Faire une déclaration à la police dans les 24h
- Fournir le procès-verbal au loueur
- Fournir les clés du cadenas au loueur (+ pour un VAE, la console de commande si celle-ci est non fixe + les clés de la batterie)
- Payer 10% de la valeur du vélo loué.

Exemple : vous vous faites voler votre vélo électrique loué alors qu'il était attaché avec le cadenas du loueur à une barrière, vous ne payez que 200€ sur les 2 000€ de vélo.

## Ma responsabilité civile ou assurance habitation prend-elle en charge la location ?

La plupart des responsabilités civiles ne rembourse pas les dommages matériels faits dans le cadre d'une location. Elle ne vous rembourse que si vous causez un dommage à quelqu'un d'autre.

## La Garantie prend-elle en charge les crevaisons et le vol des accessoires ?

Non, l'assurance Tulip ne prend pas en charge les crevaisons et les dégâts d'usure (ex : câble de frein cassé, rayures). Les accessoires non fixes au vélo ne sont aussi pas pris en charge.

## La Garantie prend-elle en charge le vol du vélo non attaché à un point fixe ?

Non, le vol du vélo non attaché à un point fixe n'est pas pris en charge. Les frais de remboursement du vélo seront à votre charge.

Vous devez à chaque fois attacher votre vélo à un point fixe avec le cadenas du loueur.

## Qu'est ce qu'un point fixe ?

Un point fixe est une partie fixe solidaire d'un sol ou d'un mur à laquelle est attaché le vélo et celui-ci ne peut pas se détacher par soulèvement ou arrachement (ex : une barrière en métal en ville).

# LA MEILLEURE ASSURANCE, C'EST ENCORE DE NE JAMAIS SE FAIRE VOLER SON VÉLO !



## ***Comment éviter de passer des heures au commissariat ?***

On vous donne ci-dessous, quelques astuces pour éviter de vous faire voler votre vélo.



### ***Quand attacher mon vélo ?***

- Cadenassez toujours votre vélo, même pour une courte durée et même en intérieur.
- Garez votre vélo dans un endroit éclairé et passant.
- Évitez de vous garer plusieurs jours consécutifs au même endroit et de partager vos habitudes sur les réseaux sociaux.



### ***Comment bien attacher mon vélo ?***

- Attachez les éléments par ordre de valeur : le cadre puis la roue avant et ensuite la roue arrière, et ce, à un point fixe.
- Attachez votre vélo à côté d'autres vélos sûrement moins bien attachés ou plus beaux que le vôtre.
- Assurez-vous de verrouiller tout mécanisme antivol installé, tel que celui de la batterie.
- Placez l'antivol de telle manière qu'il soit le plus tendu possible, loin du sol et la serrure dirigée vers le bas.



### ***Que faire des accessoires ?***

- En cas de stationnement prolongé (le soir, pendant toute une nuit ou toute une journée), emportez toujours votre batterie avec vous pour rendre inutilisable votre vélo. Cela réduit de 90% les chances de vol.
- Retirez tout accessoire, tel que votre GPS, vos lumières ou bien la console si elle peut se déclipser, avant de laisser votre vélo.
- Équipez votre vélo d'axes antivol pour vos roues et votre selle plutôt que les axes d'origine facilement démontables.



***Avec tous ces conseils, vous n'avez plus aucune crainte de rentrer à pied et de passer une mauvaise journée !***